Votation du 1er décembre : la vivisection : inutile ou indispensable ?

Autor(en): **sl**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **73 (1985)**

Heft [11]

PDF erstellt am: **28.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-277721

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

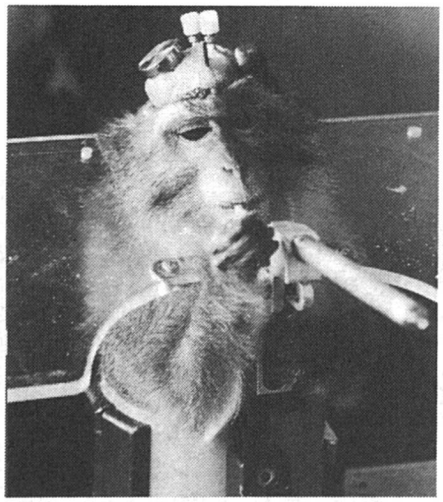
Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

VOTATION DU 1er DECEMBRE

LA VIVISECTION : INUTILE OU INDISPENSABLE ?

« La vivisection sur animaux vertébrés, ainsi que toute expérience cruelle sur les animaux sont interdites dans toute la Suisse ». Tel est le texte de l'initiative émanant d'Helvetia Nostra (Franz Weber) et soutenue par certaines associations de protection des animaux, sur laquelle nous serons appelés à voter le 1er décembre prochain.



Selon les initiants, 80 % des expériences pratiquées annuellement en Suisse sur environ deux millions d'animaux seraient inutiles ou superflues, voire dangereuses. Inutiles ou superflues, parce que bon nombre d'expériences déjà faites seraient répétées aux seules fins de la concurrence entre laboratoires de recherche ; dangereuses, parce que les effets d'un produit sur l'homme ne sont pas nécessairement identiques à ses effets sur l'animal (l'exemple le plus tragiquement connu étant celui de la thalidomide).

L'expérimentation animale, plaident encore les initiants, favorise la surproduction et la surconsommation de médicaments qui suppriment seulement les symptômes de la maladie, et nuisent à notre santé. Quant aux médicaments et aux techniques qui ont constitué un réel progrès pour la médecine, comme l'aspirine, les antibiotiques ou les rayons X, ils ne doivent rien à l'expérimentation animale.

Les promoteurs de l'initiative rappellent enfin qu'il existe actuellement des méthodes de recherche substitutives, telles que la culture d'organes ou la simulation par ordinateur. Un argument de plus pour renoncer à des pratiques qui violent le principe élémentaire du respect de la vie et de l'intégrité corporelle des êtres vivants.

Pour les opposants à l'initiative, en revanche, l'expérimentation animale rentre dans le cadre des relations prédateur-proie que l'homme a toujours entretenu avec les animaux. Elle est pratiquée dans des conditions visant à réduire au maximum la souffrance (sous anesthésie chaque fois que c'est possible). Quant à la prétendue inutilité des expériences ou à la fausse sécurité qu'elles pourraient induire, la plupart des gestes médicaux ou chirurgicaux actuellement pratiqués n'auraient pas pu être mis au point sans elles. Dans le cas de la thalidomide, c'est justement l'insuffisance des expériences effectuées qui a été à l'origine du drame. Les méthodes substitutives, elles, ne constituent pas une alternative, mais un complément. En cas d'acceptation de l'initiative, concluent les opposants, les conséquences seraient désastreuses non seulement pour l'industrie pharmaceutique et pour la recherche bio-médicale, mais pour la médecine dans son ensemble, aussi bien du point de vue de sa pratique que du point de vue de son enseignement. Les promoteurs de l'initiative jugent la législation actuelle inadaptée et tout à fait insuffisante du point de vue de la protection des animaux. L'application de cette législation pourrait-elle être améliorée ? C'est la question que se pose actuellement une commission mise sur pied par la Société Helvétique des Sciences Naturelles et par l'Académie Suisse des Sciences Médicales.

Il faut enfin signaler qu'une autre initiative, moins restrictive que celle de Franz Weber, et intitulée « Limitons strictement l'expérimentation animale » a été lancée au mois de mai dernier par la protection suisse des animaux. — **(sl)**

Le Centre de Liaison des Associations Féminines vaudoises publie avant chaque votation fédérale un texte qui résume, sans parti pris, les positions en présence. Nous le remercions d'avoir mis à notre disposition pour la rédaction de cet article le texte établi en vue de la votation du 1er décembre.

OPINION

LA TV ET LE DROIT MATRIMONIAL

Lettre ouverte à la Télévision romande concernant l'émission Tell Quel du 13 septembre 1985 consacrée au Droit matrimonial.

Il s'agit de l'émission où s'affrontaient Mme A. Borgognon (contre) et M. Jean-François Aubert (pour) devant un public composé de 10 personnes pour et 10 personnes contre. Ces personnes étaient proposées par les différents comités genevois, puis choisies par la TV. Le débat était dirigé par Renato Burgy, la journaliste étant Liliane Roskopf.

Je croyais ces deux professionnels de la TV objectifs, non influençables et sachant suivre un plan minuté, convenu entre les participants. Or, premièrement, le choix des membres du public n'était pas objectif. La TV a refusé ma présence « parce que j'étais trop connue ! » et a accepté Renaud Barde, celui qu'on a appelé longtemps le 8e conseiller d'Etat genevois. Sur le plan politique, l'inégalité était totale avec au moins 80 % de personnes membres du parti libéral dont les deux orateurs principaux. Deuxièmement, le plan n'a pas été suivi. Renato Burgy a été complètement dépassé par les arguments de détail soulevés sans cesse par Mme Borgognon appuyée par Renaud Barde qui voulait, en excellent manipulateur qu'il est, occuper le temps pour ne pas en arriver à l'essentiel, la dernière partie, la philosophie du pour et du contre, les féministes et les anti-féministes.

Il y avait dans le public deux jeunes étudiants de 18 ans, un garçon et une fille qui voulaient témoigner de l'évidence, pour eux, de l'égalité dans le mariage. Ils n'ont jamais eu la parole, d'ailleurs ils n'ont pas été les seuls. Ils sont sortis déçus. « On n'a rien compris de ces subtilités juridiques. On a été floués une fois de plus ! C'est à vous dégoûter de la démocratie » ont-ils dit hors antenne.

Quand je pense que le téléjournal, le Journal romand, Midi-public ont refusé de donner une minute d'antenne aux manifestations sur le droit matrimonial comme le théâtre de rue, manifestations originales qui n'avaient rien, mais rien de politique ! « Le sujet est déjà traité dans Tell Quel » m'a-t-on répondu.

Quand je pense à cela, même après la victoire du 22 septembre, j'ai peur, peur pour notre information où ce sont toujours les plus influents, les plus connus, les plus riches qui réussissent à se faire entendre. C'est triste. Très triste.

Jacqueline Berenstein-Wavre